

ASSOCIATION FORESTIERE DE LA VALLEE DE LA LIEPVRETTE

Président : Monsieur Jean-Marie BATOT – 9 rue du Maréchal Leclerc – 68160 SAINTE-CROIX-AUX-MINES

BULLETIN D'ADHESION 2026

Pour les propriétaires possédant une surface inférieure à 10 hectares

Je soussigné,

Mme – M. : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ COMMUNE : _____

Téléphone :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

 Portable :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Courriel : _____ @ _____

ATTENTION, la plupart des envois se font maintenant par mail.

1. Demande l'adhésion :

- ✓ A l'Association Forestière de la Vallée de la Liepvrette. Cette adhésion permet également d'être aussi membre de la Fédération régionale des associations forestières : Forestiers d'Alsace.
- ✓ Au Syndicat FRANSYLVA Alsace qui me fera bénéficier de l'Assurance Responsabilité Civile de groupe (GROUPAMA FORETS ASSURANCES).

2. Déclare pour l'année 2026, les surfaces de parcelles boisées ci-après ainsi que la liste détaillée des parcelles au verso :

COMMUNE	SURFACE PAR COMMUNE (en ha)
TOTAL DE LA SURFACE	

IMPORTANT : Pour l'assurance responsabilité civile et la défense « recours-conseil » couvrant votre propriété, GROUPAMA demande impérativement :

- ✓ Le nom exact du propriétaire légal (personne physique, S.C.I., Groupement Forestier...).
- ✓ La surface boisée totale pour chaque commune, sans quoi la couverture du risque n'est pas possible.

3. Paye ma cotisation en fonction de la tranche de surface ci-dessous(*) :

☐ **17 €** pour une surface inférieure à 5,00 ha (dont 6,50 € pour l'Association, 8,50 € pour l'Assurance Responsabilité Civile et le Syndicat des Forestiers Privés d'Alsace et 2,00 € pour notre fédération régionale Forestiers d'Alsace).

☐ **26 €** pour une surface comprise entre 5,00 et 9,99 ha (dont 12,00 € pour l'Association, 12,00 € pour l'Assurance Responsabilité Civile et le Syndicat des Forestiers Privés d'Alsace et 2,00 € pour notre fédération régionale Forestiers d'Alsace).

(*) Assurance Responsabilité Civile comprise en formule exploitant.

Avec un chèque bancaire de _____ € (à l'ordre de l'Association Forestière de la VALLEE DE LA LIEPVRETTE)
pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026.

Le ____ / ____ / _____

Fait à _____

Signature :

Bulletin à retourner au Président :

Monsieur Jean-Marie BATOT
9 rue du Maréchal Leclerc
68160 SAINTE-CROIX-AUX-MINES

[illegible]

